

Nice, le 19 mai 2008

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale

à

Mesdames et Messieurs
les professeurs des écoles et instituteurs(trices)
des Alpes-Maritimes

S/c de Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs chargés de circonscription
du premier degré

Inspection Académique

Boulevard Slama
BP 3001
06201 Nice cedex 3

Téléphone
04 93 72 63 00

Télécopie
04 93 72 64 17

Mèl
ia06@ac-nice.fr

www.ac-nice.fr/ia06

CABINET

Bureau
Réf : IA/PJ/vcs

Téléphone
04 93 72 63 99
Télécopie
04 93 72 63 44
Courriel
Cabinet-inspecteur06
@ac-nice.fr

Objet : organisation du temps de service à partir de la rentrée prochaine.

Réf. : Décret n° 2008-463 du 15 mai 2008.

Le décret cité en référence modifie sensiblement l'organisation de l'école primaire en fixant la durée de la semaine scolaire à 24 heures de présence pour tous les élèves auxquelles s'ajoute un temps de soutien personnalisé pour les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage.

De façon à préparer au mieux la rentrée prochaine, je souhaite recueillir les contributions des conseils des maîtres afin de définir des orientations départementales adaptées à cette évolution.

1. Le cadre

Le décret libérant le samedi matin pour les élèves permet de dégager un temps de service pour les enseignants de 108 heures qui se répartit annuellement ainsi :

- 6 heures pour la participation aux conseils d'école
- 24 heures pour les travaux des équipes
- 18 heures pour la formation continue en circonscription
- 60 heures pour l'aide aux élèves en difficulté et au renforcement du temps de formation hors présence des élèves.

L'objet de ce courrier porte sur les 60 heures ci-dessus.

.../...



2/2

2. Calendrier

Les enseignants réfléchiront dès que possible, au cours d'un conseil de maîtres exceptionnel, à différents schémas, réinvestissables au plan départemental, concernant l'organisation du service relatif à ces 60 heures et enverront leur(s) contribution(s) à la circonscription pour **le 29 mai au plus tard**.

Une réunion départementale des équipes de circonscription se tiendra le 3 juin pour étudier les contributions de façon à préparer les orientations que j'arrêterai après avoir tenu un comité technique paritaire exceptionnel **courant juin**.

Je vous remercie de la part que vous apporterez à la réflexion départementale. Ces modalités permettront de vous informer suffisamment tôt des orientations départementales pour que vous puissiez soumettre à la validation de l'Inspecteur(trice) de la circonscription le dispositif spécifique à votre école, et prendre les dispositions personnelles entraînées par les évolutions.

Philippe JOURDAN.